



Uné Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ANNÉE 2022

MAIRE :

Rémunération : 9 671.76 \$
Allocation des dépenses : 4 849.80 \$

TOTAL ANNUEL : 14 521.56 \$

CONSEILLER/ÈRE :

Rémunération : 3 227.64 \$
Allocation des dépenses : 1 611.99 \$

TOTAL ANNUEL : 4 839.63 \$

Référence : Règlement 2018-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2016-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.

Fait à Saint-René-de-Matane, ce 10^e jour de janvier 2023,

Joyce Bérubé
Directrice générale
et greffière-trésorière